

Objet	Fête des voisins
Lieu	Lotissement Monté Cristo - 72220 ECOMMOY
Date	05 juillet 2025

Monsieur le Maire de la ville d'Ecommoy,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-2-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5, L2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R411-1 à R411-9, R413-1, R413-17, R413-18, R415-8, R415-6, R417-1, à R417-13, R412-49, R411-25 à R411-28

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU le décret du 10 juillet 1964 modifié et complété concernant le Code de la Route

Vu l'arrêté *préfectoral* n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif aux bruits de voisinage

VU la demande formulée par M. FRENAIS Cédric domicilié Lotissement Monté Cristo à Ecommoy (72) d'organiser une fête des voisins pour la partie haute du lotissement Monté Cristo (entre le n° 10 et le n° 19) le samedi 05 juillet 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée de la manifestation.

ARRETE :

Article 1 : M. FRENAIS Cédric, organisateur de la fête des voisins, est autorisée à occuper temporairement la partie haute du lotissement Monté Cristo (entre le n° 10 et le n° 19) le samedi 05 juillet 2025 de 11h00 à 17h00.

Article 2 : L'accès et le stationnement de tout véhicule est interdit sur la partie supérieure du lotissement Monté Cristo sauf aux riverains le samedi 05 juillet 2025 de 11h00 à 17h00.

Article 3 : Des barrières de sécurité et des panneaux seront installés pour matérialiser ces interdictions.

Article 4 : A l'issue de la manifestation, l'organisatrice et les riverains devront veiller à laisser les lieux dans un parfait état de propreté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- La brigade de Gendarmerie d'Écommoy
- Le centre de secours d'Écommoy
- M. FREN AIS Cédric lotissement Monté Cristo ECOMMOY
- La Police Municipale d'Écommoy

M. le Maire, M. le responsable de la Police Municipale d'Écommoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Écommoy, le 5 juin 2025

Sébastien GOUHIER

Maire d'ÉCOMMOY

